

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2549

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

789 101 177 RCS Avignon.

CINTO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1411964.00 EUR.

Adresse : 2419, Route de Carpentras, Zac la Marquette 84700 Sorgues.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : CINTO Société par actions simplifiée au capital de 1.411.964 euros Siège social : ZAC la Marquette – 2419 route de Carpentras – 84700 Sorgues 789 101 177 RCS Avignon CINTO DEVELOPPEMENT Société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros Siège social : ZAC La Marquette – 2419 route de Carpentras – 84700 Sorgues 879 466 480 RCS Avignon AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant assp en date à Sorgues du 10.07.20, CINTO et CINTO DEVELOPPEMENT ont établi le projet de fusion par absorption de CINTO par CINTO DEVELOPPEMENT. CINTO ferait apport à CINTO DEVELOPPEMENT de la totalité de son actif, soit 4.575.151 €, à charge de la totalité de son passif, soit 1.092.047 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 3.483.104 €. CINTO étant détenue intégralement par CINTO DEVELOPPEMENT, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique de CINTO et l'assemblée générale de CINTO DEVELOPPEMENT. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.04.20 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par CINTO depuis le 01.04.20 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par CINTO DEVELOPPEMENT. CINTO sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de CINTO DEVELOPPEMENT et ceux de CINTO dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour CINTO et CINTO DEVELOPPEMENT au GTC d'Avignon le 20.07.20..